

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : F2848

Référence de dépôt : L200142222

Déposé et enregistré le 24/07/2020

Handicap International
Association sans but lucratif
140, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg F 2848

Comptes annuels au 31 décembre 2019 et,
Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 4
Comptes annuels	
- Bilan	5
- Compte de profits et pertes	6
- Annexes	7 - 17

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Membre de
Handicap International Luxembourg
Association sans but lucratif
140, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Handicap International Luxembourg, Association sans but lucratif (« l'Association »), comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème au Conseil d'Administration et de déterminer en accord avec les normes internationales d'audit s'il convient de modifier les états financiers et, dans l'affirmative de s'enquérir auprès du Conseil d'Administration de la façon dont elle entend traiter ce point dans les états financiers.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers c'est au Conseil d'Administration incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Yves Even

Luxembourg, le 7 mai 2020

Handicap International A.S.B.L.

BILAN31 décembre 2019
(exprimé en EUR)

ACTIF	2019	2018	PASSIF	2019	2018
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES (note 5)		
Immobilisations corporelles (note 3)	260.852	309.068	Résultats reportés	1.947.351	1.947.351
Terrains et constructions	256.181	299.098	Résultat de l'exercice	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	4.671	9.970	Subvention d'investissement en capital (note 6)	183.886	214.534
			Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise	-680.351	-680.351
			Fonds dédiés	1.474.744	1.208.458
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	<u>260.852</u>	<u>309.068</u>	TOTAL CAPITAUX PROPRES	<u>2.925.630</u>	<u>2.689.992</u>
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances	<u>528</u>	<u>3.623</u>	Dettes sur achats et prestations de services	<u>123.137</u>	<u>90.613</u>
Créances envers des entreprises liées	<u>0</u>	<u>0</u>	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	123.137	90.613
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0	0			
Autres créances	<u>528</u>	<u>3.623</u>	Dettes envers des des entreprises liées	<u>0</u>	<u>0</u>
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	528	3.623	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0	0
Avoirs en banque, avoires en compte de chèques postaux, et encaisse (note 4)	2.827.057	2.511.274	Autres dettes	<u>42.044</u>	<u>49.022</u>
			Dettes fiscales	5.095	11.626
			Dettes au titre de la sécurité sociale	21.580	23.474
			Autres dettes	15.369	13.922
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	<u>2.827.585</u>	<u>2.514.897</u>			
			TOTAL DETTES	<u>165.181</u>	<u>139.635</u>
COMPTE DE REGULARISATION	2.374	5.662			
TOTAL ACTIF	<u>3.090.811</u>	<u>2.829.627</u>	TOTAL PASSIF	<u>3.090.811</u>	<u>2.829.627</u>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels.

Handicap International A.S.B.L.
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)

C H A R G E S	2019	2018
Autres charges externes (note 7)	7.452.187	5.669.493
Frais de personnel (note 8)	<u>796.693</u>	<u>741.540</u>
a) Salaires et traitements	708.074	657.220
b) Charges sociales	88.619	84.320
Corrections de valeur	<u>48.216</u>	<u>44.765</u>
a) Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	48.216	44.765
Intérêts et autres charges financières	<u>1.937</u>	<u>1.056</u>
b) Autres intérêts et charges financières	1.937	1.056
Autres charges d'exploitation	0	0
Autres impôts	928	1.306
EXCEDENT DE L'EXERCICE	---	---
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	8.299.961	6.458.160
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
 P R O D U I T S		
Chiffre d'affaires net (note 9)	8.248.398	6.413.950
Autres produits d'exploitation	50.689	43.196
Autres intérêts et autres produits financiers	<u>874</u>	<u>1.014</u>
b) Autres intérêts et produits financiers	874	1.014
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	8.299.961	6.458.160
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 1 – GENERALITES

L'A.S.B.L. Handicap International a été constituée le 22 octobre 1997 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée régie par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le siège est établi à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. L'Association a pour objet la coopération au développement et la solidarité internationale.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ils comportent le bilan, le compte de produits et charges et l'annexe. La société tient sa comptabilité en Euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

La structure du compte de profits et pertes reprend de façon séparée les charges et les produits afin de bien refléter l'activité de l'Association.

PRINCIPES GENERAUX

MODES D'EVALUATION

La transparence financière

Le compte d'emplois ressources repris en Note 13 est directement issu de la comptabilité analytique de l'Association et présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- la réalisation des missions sociales
- la sensibilisation et la recherche de fonds
- les frais de fonctionnement

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Le coût de chacune de ces trois rubriques est constitué par les charges qui lui sont directement imputables, par les rémunérations des permanents correspondants et par une quote-part des frais généraux.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des missions sociales.

Conversion de devises

A la clôture du bilan :

- tous les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que l'Euro sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les postes de passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date du bilan ;
- les produits et les charges en devises autres que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de produits et charges les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

La cogestion des programmes

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds sont affectés à un programme cogéré avec le département programme de la Fédération Handicap International ou d'une autre association nationale membre du réseau Handicap International. Les fonds non-utilisés à la fin de chaque exercice concernant les programmes cogérés sont rapportés dans le bilan sous la position « Fonds dédiés ». Les fonds utilisés sont rapportés dans le comptes de profits et pertes sous la position « Autres charges externes ».

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés.

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Ainsi, la Fédération Handicap International, à travers ses bureaux de Lyon et de Bruxelles (Centre Opérationnel de Bruxelles), avec qui l'Association signe ces Contrats de Mise en Œuvre Commune doivent remettre annuellement à l'Association les rapports statutaires d'audit incluant les constatations des procédures convenues sur l'allocation des fonds relatifs à l'Association.

PRINCIPES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements. Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments : linéaire sur 25 ans.
- Equipement et outillage : linéaire sur 5 ans.
- Agencement des locaux : linéaire sur 2 à 5 ans.
- Mobilier, matériel électroménager : linéaire sur 5 ans.
- Matériel audiovisuel : linéaire sur 5 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 4 ans.
- Matériel roulant : linéaire sur 3 ans

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont renseignées à leurs valeurs nominales. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou totalement compromis. Ces corrections de valeur ne sont plus maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les dettes sont renseignées à leurs valeurs de remboursement.

Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice par le Conseil d'Administration. Les provisions constituées au cours des années antérieures sont revues et reprises lorsqu'elles sont devenues sans objet.

Fonds propres

Les fonds propres se composent des résultats reportés, du résultat de l'exercice, des subventions d'investissement en capital, des fonds associatifs dédiés avec droit de reprise et des fonds dédiés.

Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise

Les fonds associatifs dédiés avec droit de reprise se composent d'une dotation initiale vers la Fédération Handicap International. Cette dotation sera restituée en cas de dissolution de la Fédération.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés se composent par les fonds provenant des dons, legs et financements du Ministère des Affaires Etrangères non-utilisés à la fin de l'exercice.

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

(En Euros)	2019	2018
Valeur d'acquisition		
- Au début de l'exercice	1.145.510	1.109.086
- Cession/Acquisition au cours de l'exercice	0	36.424
- A la fin de l'exercice	1.145.510	1.145.510
Corrections de valeur		
- Au début de l'exercice	(836.442)	(791.677)
- Corrections de valeur de l'exercice	(48.216)	(44.765)
- A la fin de l'exercice	(884.658)	(836.442)
Valeur nette comptable au terme de l'exercice	260.852	309.068

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 4 – AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET EN CAISSE

L'Association dispose au 31 décembre 2019 de 2.827.057 Euros (2018 : 2.511.274 Euros) de disponibilités dont 1.000.000 Euros (2018 : 1.000.000 Euros) placés sur des comptes d'épargne ou à terme. Aucun placement à risque n'est effectué.

NOTE 5 – FONDS PROPRES

Les fonds propres de l'Association s'élève au 31 décembre 2019 à 2.925.630 Euros (2018 : 2.689.992 Euros).

Dans le cadre de l'entrée de l'Association dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association a mis à disposition de la Fédération, au cours du premier semestre 2011, un montant de 767.352 Euros afin de soutenir son développement.

Cette entrée dans la Fédération est régie par des conventions signées entre les parties, qui stipulent qu'en cas de dissolution de la Fédération, l'apport initial réalisé par l'Association lui sera restituée. C'est pourquoi ce montant a été prélevé des fonds propres et est repris en fonds associatifs dédiés avec droit de reprise.

(En Euros)	Solde au début de l'exercice	Variation durant l'exercice	Résultat de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Résultats reportés	1.947.351		0	1.947.351
Résultat de l'exercice				
Subvention d'investissement virée au résultat	214.534		(30.647)	183.886
Fonds associatifs dédiés (avec droit de reprise)	(680.351)			(680.351)
Fonds dédiés	1.208.458	266.286		1.474.744
Total Fonds Propres	2.689.992	266.286	(30.647)	2.925.630

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 5 –FONDS PROPRES (SUITE)

Au 31/12/2019, le montant net des créances et dettes sur programme et vis-à-vis du MAE se présente comme :

(En Euros)	2019	2018
<i>Créances sur Programmes</i>	- 1.317.725	- 1.405.466
<i>Créances vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)</i>	- 468.133	- 460.000
<i>Dettes sur Programmes (a)</i>	1.682.678	1.333.932
<i>Dettes vis-à-vis du MAE (b)</i>	1.577.923	1.739.992
	1.474.743	1.208.458

Les créances sur Programmes représentent le surplus d'argent versé aux projets par rapport à l'affectation effectivement réalisée de ces fonds sur la mise en œuvre des projets au cours de l'exercice.

Les dettes sur Programmes correspondent aux soldes des sommes dues par l'Association aux différents projets en vertu de leurs dépenses effectives de l'exercice.

a. LES DETTES NETTES SUR PROGRAMMES :

(En Euros)	2019	2018
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (Accord Cadre) :	(603.320)	(399.517)
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (aide humanitaire) :	(62.032)	(86.379)
Sur les Projets soutenus par HI Luxembourg (exclusivement en fonds propres)	(1.017.326)	(848.036)
TOTAL	(1.682.678)	(1.333.932)

Les créances et dettes vis-à-vis du MAE représentent la différence entre les montants reçus du Ministère et les montants justifiés pour la mise en œuvre des projets à la fin de l'exercice.

B. LES CREANCES ET DETTES NETTES VIS-A-VIS DU MAE :

(En Euros)	2019	2018
Projets de l'Accord Cadre :	(658.359)	(856.262)
Projet d'aide d'urgence :	(904.782)	(808.381)
Projets liés aux affaires politiques	(43)	(39.870)
Projet d'éducation au développement	(14.740)	(35.478)
Frais administratifs M.A.E.	468.1333	460.000
TOTAL	(1.109.791)	(1.279.992)

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 6 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'Association a constitué une subvention d'investissement pour le financement des locaux qu'elle a acquis en 2001. Cette subvention s'amortit au même rythme que le bâtiment principal, c'est à dire de 30.648 Euros par an.

L'immeuble acquis a pour vocation l'éducation au développement, et l'accueil d'autres associations de coopération internationale en plus de la fonction de siège social de l'Association.

(En Euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	771.065	0	0	771.065
TOTAL	771.065	0	0	771.065
Subvention d'investissement virée au résultat	Solde au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	(556.531)	(30.648)	0	(587.179)
TOTAL	(556.531)	(30.648)	0	(587.179)
Valeur nette des subventions d'investissement	214.534	(30.648)	0	183.886

NOTE 7 – AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes se composent de financement des programmes et des autres charges externes.

a) Financement des programmes :

(En Euros)	2019	2018
Financements aux projets cogérés au sein de la Fédération	5.622.815	3.828.737
Financements aux projets cogérés avec HIB (devenu le COB en 2012)	1.149.581	1.231.667
TOTAL	6.772.396	5.060.404

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 7 – AUTRES CHARGES EXTERNES (SUITE)

Le principe retenu par l'Association est d'enregistrer en financements affectés uniquement les montants effectivement dépensés et justifiables par des pièces comptables.

b) Autres charges externes :

(En Euros)	2019	2018
Approvisionnement	46.817	25.246
Autres services et prestations externes	417.274	422.438
Frais de transport	22.551	18.686
Catalogues, imprimés et autres supports	95.250	33.106
Affranchissement mailings et documents	95.578	104.223
Autres charges	5.322	5.389
TOTAL	679.791	609.089

NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL

L'effectif moyen était de 12,66 employés équivalents temps plein au cours de l'exercice 2019 (12,25 en 2018).

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(En Euros)	2019	2018
Dons et legs		
- Dons privés luxembourgeois	1.890.747	2.030.128
- Dons communes	7.155	9.095
- Dons étrangers	32.944	23.800
Financements		
- Organismes nationaux (MAE Luxembourgeois et Ville de Luxembourg)	5.899.602	4.350.927
TOTAL	7.830.448	6.413.950

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 10 – ENGAGEMENT HORS BILAN

Dans le cadre de son entrée dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association est tenue au respect des droits et engagements liés à cette entrée dans la Fédération, selon les termes et conditions stipulés dans la Convention signées entre les parties.

NOTE 11- PARTIES LIEES

L'Association HANDICAP INTERNATIONAL au Luxembourg soutient des projets de développement en collaboration avec la Fédération HANDICAP INTERNATIONAL dont elle fait partie intégrante. Cette collaboration est régie par des conventions de mise en œuvre communes signées entre les parties pour les différents projets. La contribution de notre association à ces projets fait l'objet d'un contrôle externe réalisé par des auditeurs indépendants.

NOTE 12- EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible de modifier l'interprétation des présents comptes annuels n'est à signaler, à part l'épidémie récente d'une nouvelle forme de coronavirus hautement contagieuse (« COVID-19 »). L'impact mondial de l'épidémie évolue rapidement et les différents pays ont instauré des mesures pour lutter contre la pandémie. Compte tenu de la nature dynamique de ces circonstances et de la perturbation des activités qui en découle, l'impact financier de cette crise ne peut être raisonnablement estimé pour l'exercice 2019 mais pourrait avoir un impact financier au cours de l'exercice 2020.

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

NOTE 13- EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS	2019	2018	RESSOURCES	2019	2018
Missions Sociales	7.519.551	5.728.916	Financements Institutionnels (note 09)	5.899.602	4.350.927
Financement des programmes à l'étranger	6.609.678	5.077.307	Affectés aux programmes	5.315.908	3.856.624
Afghanistan	85.000	59.000	Financement MAE	5.315.908	3.856.624
Algérie	247.981	77.187			
Bangladesh	176.460	133.399			
Bolivie	-	6.000			
Burkina Faso	322.360	224.534			
Burundi	43.233	180.774			
Cambodge	317.724	240.770			
Colombie	4.241	42.000			
République Centrafricaine	132.481	37.055			
Ethiopie	317.004	230.902			
Haiti	213.218	146.520			
Inde	-	28.161			
Irak	179.004	95.185			
Kenya	75.000	-			
Laos	60.276	82.573			
Lybie	53.764	50.000			
Madagascar	273.166	164.078			
Mali	219.236	124.164			
Mozambique	47.077	-			
Myanmar	454.521	229.011			
Nepal	324.471	158.949			
Niger	178.205	176.386			
Ouganda	50.157	-			
Palestine (Gaza, Cisjordanie et programme Moyen Orient)	428.541	351.998			
Philippines	-	13.000			
République Démocratique du Congo	301.311	285.481			
Rwanda	394.621	201.479			
Sénégal	286.980	305.912			
Somaliland	-	193.415			
Sud Soudan	224.531	180.685			
Crise syrienne (Syrie, Liban et Jordanie)	729.064	462.880			
Yemen	57.651	296.113			
Actions Transversales	412.401	298.696			
Campagne d'éducation au développement	299.719	33.639	Affectés aux campagnes d'éducation	108.694	26.912
Projet EDS	135.979	33.639	Financement MAE	108.694	26.9212
Plaidoyer	123.740				
Campagne Communication	30.000				
Appui Institut HI	10.000				
Gestion des missions sociales	610.154	617.969	Affectés aux Frais administratifs	475.000	467.392
			Financement MAE	475.000	467.392
Sensibilisation et Recherche de fonds	689.016	645.963	Collecte de Dons	2.348.209	2.061.598
Prospection et Fidélisation	668.770	624.821	Dons et parrainages (note 09)	2.348.209	2.061.598
Information	20.246	21.142			
Frais de fonctionnement	91.394	83.282	Autres Ressources	52.150	45.635
Frais généraux	82.328	83.282	Subvention d'investissement	30.647	30.647
Charges exceptionnelles & financières	9.066	-	Autres produits	19.892	12.449
			Produits de ventes	737	1.525
			Produits financiers & exceptionnels	874	1.014
TOTAL DES EMPLOIS	8.299.961	6.458.160	TOTAL DES RESSOURCES	8.299.961	6.458.160
Excédent / Déficit de l'exercice					
TOTAL GENERAL	8.299.961	6.458.160	TOTAL GENERAL	8.299.961	6.458.160